**Questionnaire pour les institutions financières internationales par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme Mary Lawlor, septembre 2020**

La Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor invite les institutions financières internationales à répondre au questionnaire ci-dessous. Les questionnaires reçues contribueront au rapport thématique de la Rapporteuse spéciale sur la problématique des assassinats des défenseurs et défenseures des droits humains, qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mars 2021.

Le questionnaire et la note conceptuelle sont disponibles sur le site web du HCDH en anglais (langue originale) ainsi qu'en français, espagnol, russe et arabe (traductions non officielles): (<https://www.ohchr.org/EN/Issues/SRHRDefenders/Pages/SRHRDefendersIndex.aspx>).

Toutes les contributions reçues seront publiées sur le site web susmentionné, sauf si l'auteur a clairement indiqué qu'il ou elle ne souhaitait pas que sa contribution soit rendue publique.

Il y a une limite de 2500 mots par questionnaire. Veuillez envoyer le questionnaire rempli à defenders@ohchr.org

**Délai de soumission : 5 octobre 2020**

**Coordonnées**

Veuillez fournir vos coordonnées au cas où nous avons besoin de vous contacter dans le cadre de cette enquête. Veuillez noter que cette démarche est facultative.

|  |  |
| --- | --- |
| Type de partie prenante (veuillez en choisir une) | [ ]  Institution financière internationale |
| Nom de l’institutionNom du répondant |  |
| E-mail |  |
| Téléphone |  |
| Adresse |  |
| Pouvons-nous attribuer publiquement les réponses à ce questionnaire à votre institution ? | [ ]  Oui [ ]  NonCommentaires (le cas échéant) : |

**Questions**

Les défenseurs et défenseuses des droits humains sont ceux qui, individuellement ou en association avec d’autres, travaillent pacifiquement pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales universellement reconnus, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

1) Comment votre institution s'assure-t-elle du consentement préalable, libre et éclairé de la communauté concernée avant d'entreprendre des activités d'extraction minière, de construction de barrages hydroélectriques, d'exploitation forestière, etc. ?

2) Comment évaluez-vous, avant d'investir, les risques qu'un projet génère un conflit violent ou une division sociale, et comment évaluez-vous les menaces et les restrictions à la dissidence publique et à l'espace civique tant au niveau du projet qu'au niveau du pays ? Quel mécanisme d'alerte précoce suivez-vous pour détecter et répondre aux menaces contre les défenseurs des droits de l'homme ?

3) Comment les communautés touchées par les activités de vos clients peuvent-elles connaître l'engagement de votre institution à protéger les défenseurs ou défenseuses des droits de l'homme et à leur donner accès à des recours ?

4) Si un/e ou plusieurs défenseurs ou défenseuses des droits humains ou leur organisation sont menacés en rapport avec les activités de votre institution, quelles mesures prenez-vous pour contribuer à leur protection ? Comment votre institution détermine-t-elle si une menace envers un défenseur ou une défenseuse des droits de l'homme est liée aux opérations de vos clients ? Et quels sont les liens suffisants pour vous amener, en tant qu'investisseur, à intervenir ?

5) Votre institution a-t-elle déjà condamné publiquement un acte ou une menace de violence, de criminalisation ou de mort à l'encontre d'un défenseur ou une défenseuse des droits de l'homme s'exprimant sur les activités et/ou les conséquences d'un client ? (Veuillez partager des exemples).

6) Pourriez-vous partager les bonnes pratiques (basées sur des preuves) qui se sont avérées efficaces pour répondre aux menaces de mort contre les défenseurs et défenseuses qui promeuvent et défendent les droits de l'homme contre l'impact négatif des opérations commerciales de vos clients ? Veuillez fournir des exemples de la manière dont vous avez travaillé avec vos clients pour garantir des actions proactives de soutien et de protection de l'espace civique et des défenseurs.